



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Vote du budget primitif de la ville - année 2019

1°) ECONOMIE GENERALE DU BUDGET 2019 :

L'année 2019 et la loi de finances correspondante s'inscrivent dans le prolongement des changements opérés dans le cadre de la loi de finances initiale 2018 pour ce qui concerne le volet collectivités et dans une moindre mesure dans celui de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 puisque la trajectoire budgétaire escomptée va se trouver modifiée dès cette année 2019, compte-tenu de la loi du 24 décembre 2018 relative aux mesures d'urgence économiques et sociales.

L'environnement macro-économique devrait marquer le pas, la croissance du PIB 2019 français devant se rapprocher de la croissance dite « potentielle » (autour de +1,3%) et l'inflation devrait décélérer pour tendre vers +1,6%.

Enfin, le changement de politique monétaire pilotée par la BCE début 2019, qui en abandonnant sa politique accommodante devrait adopter un biais plus restrictif, et se traduire par une remontée des taux d'intérêt durant le 2^{ème} semestre 2019.

Par construction, ce sont les éléments contextuels 2018 qui viennent impacter les fondamentaux de ce budget 2019, tant pour la revalorisation des bases (+2%, inflation n-1) des impôts directs (TH, FB) que pour les impôts économiques, déterminants principaux des équilibres financiers des établissements publics territoriaux et de la MGP.

Pour rappel, l'intégration de la ville à la MGP se traduit par une moindre dynamique des recettes (gel de l'impôt économique) et par l'inscription en dépenses d'un FCCT, permettant le bouclage du financement des compétences transférées.

Enfin, l'année 2019 marque la disparition pure et simple de la DGF ramenée à 0 dans le budget communal.

L'effet atténuation de produits se traduit comme les années passées, par l'inscription des contributions aux différents fonds de péréquation habituels et par la poursuite du reversement de la TEOM et de la redevance spéciale encaissés par la ville au territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Le budget 2019 s'inscrit dans la lignée des budgets passés, son processus d'élaboration ne faisant pas exception à la recherche d'un autofinancement prévisionnel dégagé (2 744k€) en cohérence avec les objectifs d'investissement alloués à l'exercice 2019 (6 156k€). Cet autofinancement prévisionnel dégagé, bien qu'inférieur reste très proche de ses homologues passés 2017 et 2018 pour respectivement 2 857k€ et 2 931k€.

Ce niveau d'autofinancement et les recettes propres d'investissement attendues garantissent l'équilibre réel du budget et la génération d'une épargne nette de 304k€.

Le budget de fonctionnement, retraité des péréquations ressort à 40 736k€ (+0,6% par rapport au bp2018 retraité à l'identique) ; quant à sa déclinaison en investissement, elle s'établit à 8 706k€ (-6,3%).

Au total, le budget primitif 2019, retraité des péréquations ressort à 49 443€ (-0,7%).

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 40 625k€ (+0,5% de bp à bp retraité des péréquations) et correspondent aux recettes de gestion courante (RGC) majorées des produits financiers et d'une reprise sur provision pour 310k€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'inscrivent en hausse de +1,04% à 37 881k€, non compris les atténuations de produits (péréquation).

Une fois réintégrée côté recettes, la quote-part des recettes de fonctionnement finançant les péréquations et le reversement de la TEOM (+5 260k€), l'analyse des RRF se présente comme suit, par ordre d'importance décroissante : elles correspondent à hauteur de 37 852k€ aux impôts et taxes (directs et indirects) – 37 852k€, en structure 86,09% des RRF -, suivi par les produits des services (2 644k€, 6,01% en structure), par les dotations et subventions (2 527k€, 5,75%), les autres produits de gestion courante (336k€) apportant le supplément de financement avec les atténuations de charges (301k€), les produits financiers (10k€) et la reprise sur provision (300k€), soit 2,15% des RRF.

Cette reprise sur provision trouve son origine dans le complément de financement à apporter à la poursuite du déploiement des BAVES qui sera évoqué infra (*), il s'agit donc d'une recette non récurrente pour financer une dépense non récurrente.

A noter que les dotations et subventions sont définitivement passées sous le niveau des produits des services, la DGF à 0 expliquant pour partie ce phénomène mais pas seulement.

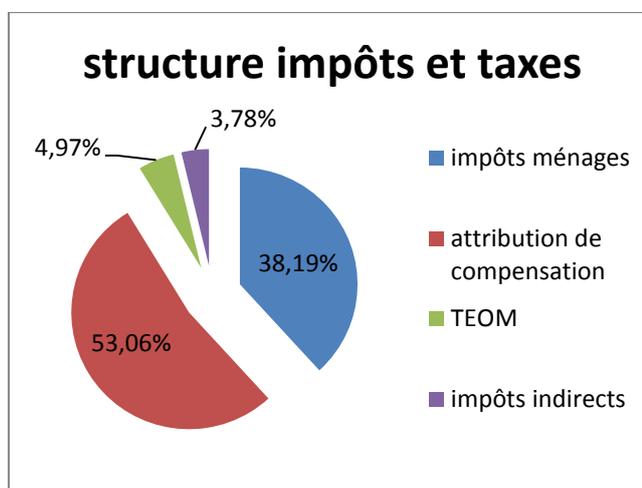
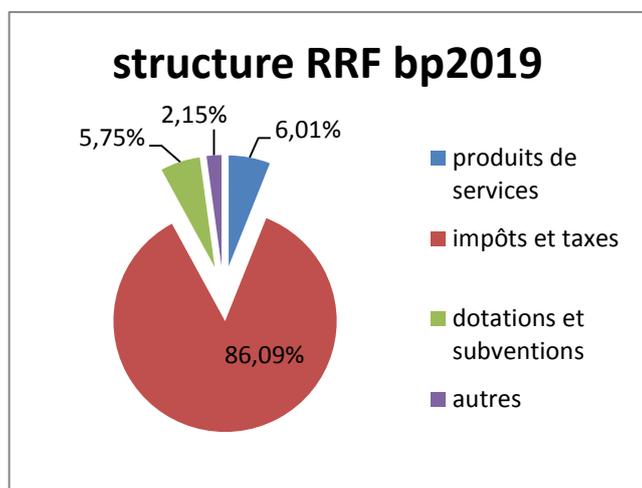
En effet, pour rappel, l'effet « loupe » qu'entretient la proportion très importante des impôts et taxes dans le dispositif des RRF est à relativiser puisqu'elle tient au fait que la CPS (compensation part salaires) a rejoint à partir de 2016 ce poste alors qu'elle était inscrite en dotations et subventions jusqu'à 2015 à hauteur de 5 221k€.

La revalorisation des bases TH et FB (+2%) et la croissance physique de ces dernières délivrent un produit fiscal attendu en progression de +2,4% à 14 457k€.

L'attribution de compensation (ACM) en provenance de la MGP est attendue à hauteur de 20 084k€, quasi-stable (-0,01%). Quant aux impôts indirects, ils devraient, pour la taxe pylones, la taxe électricité, la taxe de séjour, les droits de voirie, la TLPE ou encore la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'établir respectivement à 69k€, 378k€, 123k€, 75k€, 200k€ et 550k€. Ces taxes sont plus ou moins dynamiques selon leur nature, la taxe additionnelle sur les droits de mutation affichant ces dernières années des scores très favorables, lié au dynamisme du marché immobilier local.

La totalité de ces produits fiscaux vu supra (37 852k€) s'explique ainsi. A noter que la TEOM (1 916k€) figure toujours au budget communal pour l'année 2019 et est donc comprise dans cette somme.

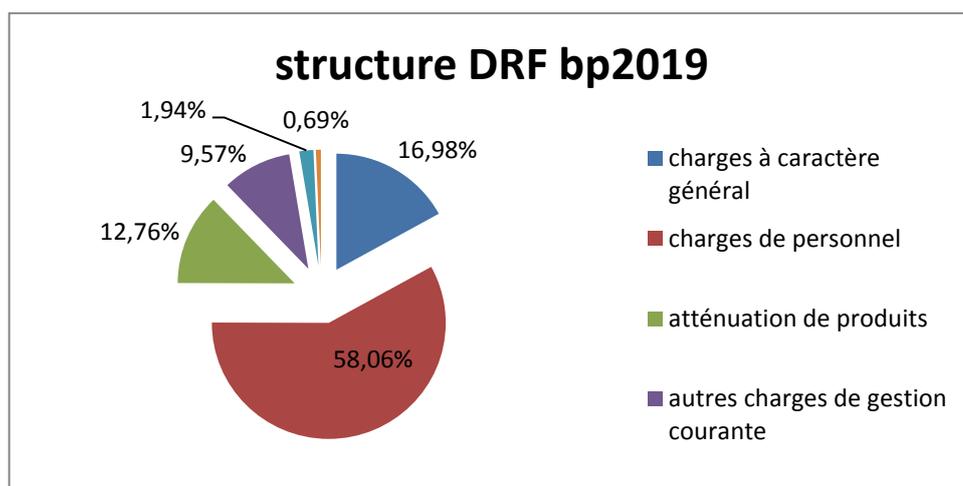
Les produits des services se contractent de -1,28% à 2 644k€, ces produits relevant à la fois des facturations des services mais également d'autres recettes dont les refacturations des mises à disposition diverses (COS, Théâtre, Grand Orly Seine Bièvre ...), les recettes de tva dont les évolutions ne sont pas toujours linéaires.



Une fois les dépenses de péréquation et de reversement de la TEOM réintégrées, les DRF évoluent de bp à bp de -0,67% à 7 000k€ pour les charges à caractère général (chap011), de +1,10% à 23 936k€ pour les charges de personnel (chap012), de 4,58% à 3 943k€ pour les autres charges de gestion

courante (chap65), de -4,64% à 286k€ pour les charges exceptionnelles (chap67). A noter que l'évolution du chap65 est significative au regard de la composante déchets du FCCT et plus précisément de la poursuite du déploiement des BAVES (*) initié à l'occasion du bp2017 (pour rappel, les dépenses d'investissement doivent être systématiquement traduites via le canal du FCCT). Retraité de cet impact (245k€), le chap65 se contracte de -1,92%.

La péréquation horizontale figure dans les DRF pour les contributions habituelles aux fonds (FNGIR, FPIC, FSRIF) pour respectivement 1 037k€, 1 650k€ et 657k€. Les DRF, une fois ces dépenses agrégées auxquelles est également ajouté le reversement de la TEOM, progressent de +1,45%. Ces contributions dont la maîtrise échappe à la commune obèrent donc de façon significative les équilibres financiers, faisant passer l'évolution des DRF de +0,99% à +1,45%.



L'effort en matière d'investissement demeure soutenu à l'échelle de la commune à 6 156k€ (-9,2% de bp à bp). Les dépenses réelles d'investissement (DRI) ressortent à 8 595k€, l'écart représentant le remboursement en capital du portefeuille d'emprunts pour l'année 2019 (2 440k€).

Les ressources propres (autofinancement prévisionnel dégagé, subventions et dotations diverses...) autorisent une couverture de l'effort d'investissement à hauteur de 67,45%, le besoin de financement résiduel étant couvert par un recours à l'emprunt (32,55%).

La dette au 01/01/2019 ressort à 27 905k€. Le taux moyen pondéré attendu est de 2,82% assorti d'une durée de vie résiduelle de 14 ans et 7 mois et d'une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois. Rapporté à l'excédent brut de fonctionnement (EBF), la dette capitalise 7,8 années. Enfin, les intérêts payés dans l'exercice sont attendus en baisse de -3,85% à 775k€.

En ce qui concerne les charges de personnel (+1,10% de bp à bp), l'évolution est essentiellement due à des mesures statutaires : le Glissement-Vieillesse-Technicité qui permet d'absorber les évolutions de carrière des fonctionnaires et les effets liés au turn-over sur les postes, le Protocole Parcours, Carrières et les Rémunérations, qui prévoit une revalorisation et le rééchelonnement des grilles indiciaires, gelée en 2018 ; l'intégration en catégorie A au 1^{er} février 2019 des agents de catégorie B relevant des cadres d'emplois d'éducateur de jeunes enfants, des assistants et conseillers socio-éducatifs, la poursuite de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les nouveaux grades ; ainsi que les augmentations des taux de cotisations décidées au niveau gouvernemental pour les caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) et l'URSSAF (transport).

Afin de limiter l'évolution des charges, la ville continue de mener des efforts de gestion rigoureuse de la masse salariale et de rechercher des marges de manœuvre dans l'organisation de l'administration afin de maintenir la qualité du service public rendu et de répondre aux nouveaux besoins des habitants. Une attention particulière est développée dans le cadre des demandes d'ouverture de postes, de remplacements des agents sur courte, moyenne ou longue durée, de retour sur poste vacant des

agents en reclassement, ainsi que la vérification et la limitation des heures supplémentaires (liées notamment à la réorganisation de certaines manifestations), la maîtrise du nombre de saisonniers nécessaires à la continuité des services pendant l'été. Toutes ces mesures permettent de maintenir les charges de personnel.

Les subventions de fonctionnement aux associations ressortent à 1 654k€ (vs 1 716k€ en 2018) ; l'écart (62k€) correspond principalement au montant de la subvention à la Mission locale versée depuis le territoire GOSB, la commune décaissant ce montant au territoire via le FCCT. Si on agrège le théâtre (EPIC), le total s'établit à 2 664k€ (compris les mises à disposition du personnel communal au Théâtre et au COS). Les projets retenus s'établissent à 104k€ (vs 108k€ en 2018).

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

Présentée conformément à la grille de lecture des conférences budgétaires, la revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre alphabétique, avec la répartition des différents postes de dépenses, sans oublier les recettes.

Il s'agit de l'ensemble des projets pilotés par les services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux.

a/ LES SERVICES OPERATIONNELS :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement ressort à 117,5 k€, en hausse de 7% par rapport au budget 2018.

Le service poursuit et élargit ses actions en faveur des publics en difficultés. Cette hausse s'explique notamment par la réintégration des différentes actions d'aide aux femmes victimes de violences conjugales, au sein de ce service (+15k€, passant de 10k€ à 25k€), qui étaient auparavant réparties entre le service petite enfance et le service communication.

La ville poursuit sa participation au fonds de solidarité habitat (FSH, 2,9k€), à l'aide d'urgence du Val-de-Marne pour le relogement (10k€), à l'amélioration de l'habitat avec Soliha (3,5k€), à l'observatoire social (1,4k€), aux cours de langue française (1,5k€) et aux sorties des familles (12k€).

A noter que les cours de langue française connaissent une demande croissante, et seront développés en 2019. Les actions « santé » figurent toujours en bonne place (67,8k€) avec le SISID, la maintenance des défibrillateurs, et le SAMI, qui connaît une progression de sa fréquentation, notamment par les chevillais. Le foyer Gabriel Chauvet continue ses activités en faveur des anciens, avec l'organisation des repas et des animations, pour un budget de 10,2k€.

La subvention au CCAS, qui poursuit ses actions au niveau social, avec notamment l'organisation des sorties pour les familles, demeure stable à 251,5k€.

Les recettes représentent 461k€ au lieu de 486,2k€ en 2018 (-5%), ce qui s'explique par la diminution des demandes des usagers, liée notamment à un contexte économique défavorable.

CONSERVATOIRES :

- **MAISON DES ARTS PLASTIQUES Rosa Bonheur** :

En léger recul (-0,9%) par rapport à 2018, le budget de fonctionnement ressort à 30,5k€.

Les projets 2019 prévoient l'organisation de trois expositions dans l'année (16k€, soit plus de la moitié du budget) avec une priorité affichée pour la jeunesse, et la reconduction des ateliers d'arts numériques, permettant de lutter contre la fracture numérique. Depuis septembre 2017, un cours d'arts

numériques de 2 heures hebdomadaires est proposé aux jeunes (8 à 12 ans) dans le cadre des activités régulières. Il est proposé aussi la mise en place d'ateliers avec des artistes invités en direction des adolescents, et une exposition restituant tous les projets artistiques menés avec les différents partenaires (MPT, centres de loisirs, écoles élémentaires, classes de collège). L'exposition du printemps 2019 portera sur le thème « Tisser votre mémoire ».

Les droits d'inscription devraient apporter des recettes à hauteur de 25,2k€ (stable).

- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE :

Le budget s'inscrit à hauteur de 42,7k€ (-2,4%).

Le Conservatoire poursuivra le développement des enseignements en direction des publics en REP: les classes musicales, la « rentrée en musique », et avec les publics de la MPT.

Le programme de l'année est structuré autour des ateliers, dont celui de Jazz (4,2 k€); sont prévus aussi des concerts classiques hors les murs (5,4k€) : flamenco aux Sorbiers, Mozart Prokofiev pour les écoles, diner spectacle à la MPT ; en projet aussi un concert « Japon, musique ultramarines » (1,6k€). Le développement des musiques actuelles sera poursuivi (5,9k€) : avec les stages numériques, et la journée du Patrimoine. Un projet musical avec la chorale du Collège Liberté et la continuité des classes musicales marqueront les temps forts des actions en lien avec le secteur éducatif. Les trois galas de danse, ainsi que la participation aux Planches et à la Fête communale, sont reconduits (5,1k€).

Les droits d'inscription apportent une ressource attendue de 107k€, pour 128,9k€ en 2018 (-17%).

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le budget 2019 est de 25,6k€ (-12,4%). Cette baisse s'explique par moins d'acquisition d'ampoules LED (-1 000€) car il reste du stock 2018 et par -3000€ d'acquisition d'un cabanon pour les ruches qui a eu lieu en 2018 et qui n'est donc pas prévu en 2019.

Les projets au sein du relai-énergie se poursuivront afin de s'adresser aux chevillais de tout âge, les sensibiliser et les accompagner vers des actions dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (12,7k€). L'accompagnement de nouvelles actions, comme le développement de l'économie circulaire, les animations (récup' partie, braderie au city stade), reviennent à 8,2k€, en hausse de 5%. La deuxième partie du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » sera mis en œuvre (5,8k€). L'enveloppe de l'aide financière pour l'isolation des combles des maisons individuelles, après évaluation de son utilisation, sera réduite selon les besoins, et une nouvelle aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique sera mise en place : l'ensemble de ces aides reste à un niveau stable de 8k€.

Un financement Sipperec est prévu pour 3,2k€, en remboursement des achats d'ampoules LED pour les habitants.

ECONOMIE :

Pour ce secteur, le budget 2019 s'inscrit à hauteur de 136k€, en baisse de 70k€ par rapport à 2018. Cette baisse s'explique principalement par le transfert du budget du Marché de Noël (-54k€) au service relations publiques. Le projet de dynamisation du Cœur de Ville se poursuit (10,5k€) avec l'ouverture fin 2018 d'une étude notariale et d'un fleuriste. Début 2019, avec la fin des travaux sur l'Avenue F. Roosevelt, l'ouverture d'une nouvelle brasserie à la place du Dôme poursuivra l'embellie du cœur de ville. Les actions récurrentes demeurent : gestion locative du cœur de ville (12k€), marché campagnard (30,8k€) et brocante (1,2k€). Pour le marché forain (75,2k€), de nouveaux emplacements seront créés, et une réflexion menée pour le faire évoluer, notamment en ce qui concerne la forme juridique du partenariat avec le prestataire.

Des recettes sont attendues autour de 64,3k€, en légère hausse (+2k€): loyers locaux et refacturations de charges. A noter également que les recettes du marché forain, représentent un montant de 45k€ (droits de voirie, affectés au chapitre 73, impôts et taxes).

EDUCATION :

S'agissant de l'éducation, le budget s'inscrit à 645k€ pour 603,7k€ en 2018 (en hausse de 6,8%). Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'obligation scolaire dès 3 ans, éventuelles montées d'effectifs scolaires nécessitant l'achat de fournitures supplémentaires, ainsi que l'adhésion désormais obligatoire aux ateliers « coups de pouce » et l'achat de mallettes pédagogiques nouvelles (79,4k€, en hausse de 23%) ;
- l'augmentation du nombre d'élèves en classes transplantées (environnement et cirque) avec un montant de 288k€, en hausse de 9% ;
- l'accueil tous les midis des élèves de CM2 de Pierre Curie au centre de loisirs Pablo Neruda qui entraînent des frais de fonctionnement ;
- les moyens alloués au budget de l'hygiène des locaux (71,8k€, en hausse de 9.2%) tenant compte des besoins actuels.

Les activités des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intègrent les services périscolaires et extrascolaires (111,9k€, -5%), les activités d'été (18k€, stable), la ludothèque (3k€, stable), et les séjours hiver et été (60,4k€, stable).

La subvention à la Caisse des Ecoles ressort à 94,6k€ (+5%), les frais de scolarité restant stables à 3.5k€.

L'ensemble du secteur éducation procure des recettes à hauteur de 793k€, pour 829k€ en 2018 (-4,6%). Ces recettes proviennent d'une part de la participation des familles (ALSH, séjours, classes environnement et de cirque, études surveillées) en hausse de 2% avec 428k€ contre 419k€ en 2018, d'autre part des subventions CAF (ALSH, ludothèque, bons séjours), en baisse de 11% avec 364k€, contre 410k€ en 2018.

A noter la mise en place du portail famille dès la rentrée 2018 pour le paiement par carte bleue via internet, qui facilite la vie des familles et permet aussi d'améliorer la perception des recettes auprès de celles-ci.

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Ce budget ressort à 7,4k€ en baisse de 8%; les affaires générales de l'état civil, les élections (5.5k€) et le funéraire (1.9k€) structurent le budget. Cette baisse se justifie par des économies de gestion de service. Cette année sera une année d'élection, avec les européennes. Les recettes ressortent à 16,7k€ pour 11,4k€ en 2018, essentiellement dues à une augmentation des renouvellements de concessions et à la perception d'une subvention d'installation pour le dispositif de renouvellement des cartes d'identité et passeports.

MEDIATHEQUE :

Le budget 2019 ressort à 132,1k€ (-1,5% grâce à des économies de gestion du service). L'initiative relative à la politique de lecture publique pour lutter contre les inégalités, en lien avec le PEL, contribue à hauteur de 17,4k€ au budget. De nouvelles initiatives sont projetées, comme la valorisation du cinéma, notamment en direction du public jeunes (21,6k€), « Chevilly ville du conte », avec le développement du fond en livres de conte (3,9k€), le développement des musiques vivantes au sein de la médiathèque (6,1k€) avec l'organisation de scènes ouvertes et de mini-concerts de musiciens amateurs, et la mise en place d'un piano numérique en accès libre; sans oublier les animations du café Boris. Les autres dépenses d'importance concernent les dépenses dites de structure parmi lesquelles

figurent les achats du fonds documentaire (livres, cd, dvd), les achats de petits matériels, et les abonnements en ligne et papier, l'ensemble pour 62,2k€.

PETITE ENFANCE :

S'agissant de la petite enfance, le budget 2019 ressort à 150,1k€ (-2,4%) ; avec la coordination PEL à 10,6k€, le RAM à 50k€, la crèche familiale à 8,8k€, la crèche maison bleue à 17,6k€, la crèche Gaston Variot à 31k€, et le multi accueil les Petites Colombes à 32,1k€. Les budgets des structures d'accueil restent stables, sauf le RAM, avec une hausse de 43%, qui s'explique par la hausse du nombre de bénéficiaires de l'allocation différentielle.

Le financement du service est opéré par le biais des participations des familles, et des subventions de la CAF (CEJ, PSU, autres subventions) pour un montant global de 1 894,5k€ en baisse de 5,5% par rapport à 2018(2 006k€). Cette évolution est due à la baisse prévue de subventions spécifiques de la CAF pour 2019.

RELATIONS INTERNATIONALES :

Cette prévision 2019 s'établit à 71k€ (en baisse de 15%) et se répartit de la manière suivante : les échanges de collégiens avec Martorell (Espagne) pour 13,4k€, et avec Hochdorf(Allemagne) pour 13,1k€ ; la coopération avec Victoria (Roumanie) pour 6k€, dont 3k€ de subvention, la coopération avec Dieuk (Mauritanie) qui donnera lieu à un voyage sur place (5k€) pour réévaluer le partenariat actuel, et une subvention de 15k€. Enfin, la coopération avec Yen Bai (Vietnam) qui donnera lieu à un déplacement (5,5k€), afin d'examiner le mode de coopération à venir, et une subvention de 12,5k€. La contribution à la Mauritanie est en baisse, celle-ci respecte totalement le montant du projet sollicité par les partenaires mauritaniens, passant de 40,5 k€ en 2018 à 30,5k€ en 2019.

Un financement de 5,8k€ (stable) est apporté par la participation des familles dans le cadre des échanges de collégiens.

RELATIONS PUBLIQUES :

Le budget 2019 ressort à 325,7k€, pour 282,7k€ en 2018 (+15,2%). Cette hausse provient de l'intégration à ce service du budget du Village de Noël, auparavant géré par le service économie (57,2k€ en 2019). Hors village de Noël, le budget du service s'inscrit alors à 268.5k€, en baisse de 5,2% par rapport à 2018 du fait de la fusion de certains événements.

Les principaux événements gérés par le service sont : cérémonies commémoratives(6,5k€), concert de la Ste Cécile (7,5k€), bal des pompiers(3,7k€), fête communale(97,3k€), fête du personnel(38,9k€), vœux de la municipalité(23k€), réception des enseignants(4,9k€), défilé du carnaval (37k€), jardinez c'est gagné (3k€), les Planches(16,5k€), village de Noel(57,2k€), ateliers de gastronomie(4,6k€).

Les autres dépenses de structure (alimentation, autres matières et fournitures, matériel fleurs, locations, vêtements de travail, ...) représentent 22,4k€ (-3,5%).

Les recettes prévues s'élèvent à 39k€ (stable), et sont constituées principalement de la fête communale (4k€), et des locations de salles (23,7k€).

RESTAURATION :

Le budget 2019 s'inscrit en hausse de 3.7% à 1.033k€ pour 996,4k€ en 2018 ; l'architecture de ce budget reste inchangé ; l'achat des denrées alimentaires reste le poste de dépenses le plus important (800k€). Dans ce secteur, il est constaté une usure réelle du matériel de cuisine, ayant pour conséquence la hausse de la maintenance des hottes et des équipements de cuisine (46,5k€ au lieu de 15k€), ce qui explique en partie la hausse du budget. Une étude diagnostic permettra d'analyser les

besoins en matériel et restructuration du bâti. Les autres dépenses se répartissent entre les prestations et fêtes (45k€), l'achat de tenues vestimentaires (14k€), l'achat de produits jetables (28k€), de produits d'hygiène et d'entretien (20,5k€), les analyses bactériologiques (9k€) ; les autres dépenses de fonctionnement (location de véhicules, emploi d'une diététicienne ou le remplacement du personnel) constituent le solde (70,1k€).

Les facturations de la restauration sont évaluées en légère hausse de 4%, à hauteur de 653k€ (pour 626,4k€ en 2018), du fait de la hausse du nombre de repas, et d'une meilleure perception des recettes.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Ce budget 2019 ressort à 165,3k€ pour 172k€ en 2018 (-4%). Le pôle animation, regroupant les séjours collégiens, les séjours lycéens, les ateliers cirque et hip hop, les espaces collégiens et lycéens, représente 125,8k€. A noter que les séjours sont organisés depuis 2017 en régie par le service, permettant une co-construction avec les jeunes, et leur implication dans les différentes phases du projet. Le pôle réussite jeunesse regroupe les chantiers jeunes, les actions musicales, la fête des diplômés, la thématique de l'orientation, la Dacete, l'ensemble pour 16,9k€. Les visites des institutions ne seront pas reconduites. Les animations hors les murs seront dynamisées en 2019 (7,1k€). Les aides au permis de conduire, à la première installation, ou encore à la mutuelle étudiante, sont reconduites (16k€). Les actions de prévention et de citoyenneté représentent 11,7k€.

Des ressources sont attendues autour de 96,6k€ pour 140k€ en 2018 (-31 %), dont 27.3k€ au titre des participations des familles. Il s'agit pour l'essentiel des recettes de subventions (69,3k€) apportées par la CAF.

SPORTS :

S'agissant des sports, le budget ressort à 78,9k€ pour 88,7k€ en 2018 (-11%) ; une baisse qui s'explique par un besoin moindre en locations de cars scolaires et la suppression de la location de la vidéo au forum de rentrée. Il est consacré principalement à la maintenance et à l'entretien des équipements sportifs (39k€). La gestion et l'entretien de la piscine, qui a rouvert en mars 2018, représente en 2019 26,6k€ (pour 22,8k€ en 2018). Le Forum de rentrée, mis en place pour la première fois en 2018, connaîtra des adaptations en concertation avec les associations (10,8k€). La participation active du service à la fête communale et aux Planches est reconduite.

Les recettes prévues sont en forte hausse, avec 152,7k€ pour 87,2k€ en 2018(75%). En effet, les participations des usagers sont en hausse à 110,5k€, pour 47k€ en 2018, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement de la fréquentation de la piscine depuis sa réouverture.

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Le budget 2019 ressort à 18,2k€, en hausse de 43% (12,7k€ en 2018). Ont été intégrées les prévisions de fournitures réglementaires et vêtements pour les futurs postes de policier municipaux, ceci s'établit à 13,5k€ (pour 7k€ en 2018). En effet, pour la surveillance de la voie publique et pour mieux répondre aux besoins des habitants, face à la baisse des effectifs de la Police Nationale, la mise en place progressive d'une police municipale est en projet

La sécurisation des écoles s'est développée, avec une équipe motivée et complétée. L'action du médiateur des conflits est reconduite (4,2k€).

URBANISME :

Le budget 2019 s'inscrit à hauteur de 59,5k€ pour 62,8k€ en 2018, en baisse de 5,2%, le pôle gestion locative (24,8k€), les charges de copropriété (14,2 k€), et le bail emphytéotique du Parc des Sports (8,2 k€) constituent 80% du budget de fonctionnement ; les autres dépenses sont des frais de procédures, de reprographie, et des frais administratifs.

Les recettes s'élèvent à 30,5k€, et sont constituées principalement des redevances pour les antennes de télécommunications (23k€), auparavant inscrites sur le périmètre de la DST, et sont complétées marginalement par des loyers.

VIE ASSOCIATIVE :

Le budget de la vie associative s'établit à 19,5k€ (-25%). Cette baisse s'explique par le transfert vers le service des relations publiques de l'organisation d'événements désormais fusionnés.

Ce budget inclut les activités des comités de quartier (6k€) et l'abonnement à la plateforme numérique citoyenne 13,6k€).

b/ LES SERVICES SUPPORTS :

COMMUNICATION :

Ce budget ressort à 327k€, pour 355,8k€ en 2018, soit une baisse de 8%, suite à l'effort du service pour contenir son budget. Son architecture reste inchangée, avec plus de la moitié des dépenses représentées par le journal municipal (175,6k€, stable), les initiatives communales au travers des différentes politiques publiques locales (toutes les thématiques sont déclinées) représentant 87,8k€. En 2018, le nouveau site internet de la ville a été installé, avec une information plus facile d'accès et de nouveaux services en ligne tel que le paiement en ligne.

Les recettes sont estimées à 53k€, pour 37k€ en 2018(en hausse de 43%). Cette hausse des recettes provient essentiellement de l'augmentation des ventes d'espaces publicitaires dans le journal municipal (40k€ prévu en 2019 pour 25k€ en 2018, soit une hausse de 60%).

DOCUMENTATION :

Le budget 2019 s'inscrit à hauteur de 24.6k€ pour 30k€ en 2018 (-18%); cette baisse s'explique par une réduction du nombre d'abonnements qui sont désormais mutualisés. Toutes les dépenses relatives à toutes les formes de documentation (élus et administration) sont inscrites sur ce périmètre qui, par ailleurs continue de prendre en charge le traitement des archives.

DST :

Le budget des services techniques représente une part importante du budget de fonctionnement de la ville, soit 38% en 2019 (identique à 2018) pour un montant de 2 669,5k€ (pour 2 682,6k€ en 2018, en hausse de 0,5%). Son architecture reste inchangée, avec une répartition sur les trois secteurs : environnement, logistique et patrimoine bâti :

Le budget dédié à l'environnement s'élève à 629k€ (pour 644,8k€ en 2018, soit une légère baisse de -2,45%). Il se structure autour des espaces verts (fournitures et services pour 122,9k€ contre 119,2k€ en 2018), de la propreté voirie (fournitures et services pour 32,4k€, contre 30,2k€ en 2018), et de la voirie (fournitures et services pour 452,2k€ contre 481,9k€ en 2018).

Les recettes sont en hausse de 36%, à 105,5k€, et proviennent des droits de voirie dont le produit est en hausse (75k€), des redevances d'occupation du domaine public, et des locations de jardins.

Le budget logistique revient à 513,6k€ pour 516k€ en 2018, stable. Il se répartit entre le CTM pour 230,2k€ (186,5k€ en 2018, soit +23%), le garage pour 247,4k€ (287,8k€ en 2018, soit -14%), et les achats pour 36k€ (42,5k€ en 2018, soit -15%).

Pour les recettes, la revente de matériels d'occasion sur « l'Agora store » fonctionne bien : il est prévu 20k€ en 2019, après 10k€ en 2018.

Le budget consacré au patrimoine bâti est le plus important, et reste stable avec 1 527k€, pour 1 521k€ en 2018. Il est constitué principalement des fluides, qui, par un effort conduit par la direction sur la gestion de la consommation, est en légère baisse de -1,28 %, avec 1 136k€.

Cette économie de gestion porte principalement sur l'eau, l'électricité, le fioul et le gaz. Cependant les tarifs de l'électricité et du gaz étant réévalués à la hausse sur le marché de l'énergie (40 000€/an pour l'électricité), les effets positifs des économies de ville sont malheureusement atténués.

Les contrats d'entretien et de maintenance du patrimoine communal s'élèvent à 267,4k€ en légère baisse de 0,6%. Les travaux s'élèvent à 66k€ (+14%), et les contrôles réglementaires à 52k€ (+64%) : cette dernière hausse provenant de la nécessité de réaliser les diagnostics amiante et plomb (+15k€).

FINANCES :

Ce budget 2019 s'élève à 255k€ pour 270k€ en 2018 (-5,5%); fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), ce budget s'inscrit en légère baisse, les principales composantes que sont les télécommunications (101k€) et l'affranchissement (92k€) restant maîtrisées. Les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations et à l'EPIC. Elles ressortent à 2 664k€, (vu supra), mise à disposition de personnel inclus, complétant l'effort de la ville en direction des associations et de l'EPIC autres que le CCAS et la Caisse des écoles, qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance.

D'autres dépenses de gestion courante enfin (contingent incendie (312k€), admission en non-valeur (10k€) et créances éteintes (5k€) figurent également sur ce secteur.

Depuis l'intégration de la MGP, le versement au FCCT qui ressort à ce stade à 380k€ figure dans ce périmètre.

Dans la partie exceptionnelle, sont inscrites les subventions destinées à financer des projets particuliers ; budgétées à 104k€, elles soutiennent le tissu associatif dans l'accomplissement de projets débattus en conférences budgétaires puis en commissions.

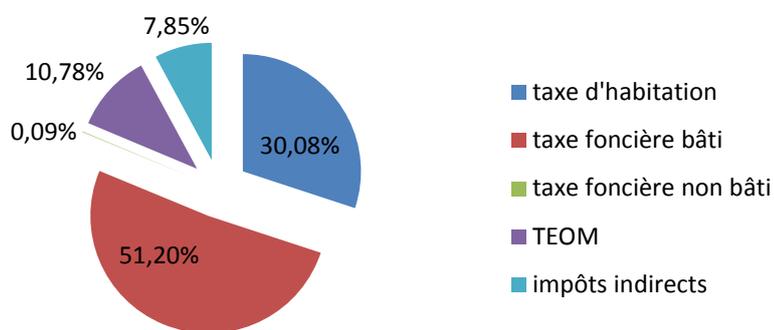
Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (86,09% des recettes réelles de fonctionnement); ressortant à 20 084k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS représente en structure 45,68% des RRF ; la fiscalité des ménages (14 457k€) ressort à 32,88% des RRF – sans nouvelle pression fiscale avec une revalorisation forfaitaire des bases de 2 %.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (69k€), taxe sur l'électricité (378k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (550k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (200k€), la taxe de séjour (123k€) et les droits de voirie (75k€)] complète le dispositif.

La TEOM votée et collectée par la ville pour être reversée à hauteur du montant perçu attendu (1 916k€) au territoire du GOSB vient gonfler artificiellement en structure la composante fiscale de ce budget primitif 2019.

La fiscalité indirecte et la TEOM représentent 7,53% des RRF et 8,75% du poste « impôts et taxes ». A l'intérieur de ce poste « impôts et taxes », les composantes détaillées ci-dessous représentent 46,94% (cf. graphe page 2).

ventilation impôts (hors attribution de compensation)



La péréquation horizontale attendue (3 344k€ décomposée comme suit 1/FSRIF pour 657k€, 2/FPIC pour 1 650k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) représente 23,13% du produit fiscal ménages qui ne rentrera pas dans les caisses de la commune.

Côté dotations et compensations de l'Etat, les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que la ville ne disposera plus de DGF en 2019, conséquence de l'écrêtement. Les autres composantes (dotations compensatrices pour 287k€) correspondent aux mécanismes de compensations fiscales des exonérations de TH et FB. La DSU est attendue à 122k€ (vs 112k€ en 2018).

Au final, l'ensemble du dispositif (dotation forfaitaire+DSU+allocations compensatrices) s'inscrit à hauteur de 409k€ (-7,88%).

INFORMATIQUE :

Ce budget s'inscrit en légère progression à 233,4k€ pour 228k€ en 2018 (+1,9%) ; les actions structurantes sont reconduites après révision des prix: la maintenance des logiciels métiers pour 105,9k€ (+3,6%), la maintenance du matériel et des logiciels d'infrastructure pour 26,8k(+6,7%), le reste couvre les consommables et les réparations, la maintenance du parc informatique des écoles (10k€), les prestations de service pour les sites web de la ville (7,7€), les prestations informatiques (hors contrat de maintenance, 2,8k€), la maintenance de la téléphonie (13,2k€), la maintenance de la fibre optique (7,6k€) et la location et le coût à la page du parc multifonctions (imprimantes, scanners: 57,3k€).

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'établissent à 396,2k€ (+2%) Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation (40 k€), les vêtements de travail (26k€), les frais d'annonce pour le recrutement (16k€), les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés (52k€), les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, la maintenance de l'outil d'archivage Kardex, les cotisations diverses (44,2€, +21%). Suite à l'enquête faite en 2017 auprès du personnel, un budget pour les risques psycho-sociaux est mis en place cette année (10 k€).

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 31,5k€ pour 32,1k€ en 2018(-2%); il est utilisé pour des prestations d'assistance juridique, concernant des frais d'actes et de contentieux.

DIRECTION GENERALE :

Le budget ressort à 232,6k€ pour 264,2k€ en 2018, soit une baisse de 12%. Cette baisse provient des économies réalisées sur les assurances de la ville, suite à la passation d'un marché : 130k€ au lieu de 188,7k€ en 2018 (-31%). Le reste est réparti en études (25k€), dépenses imprévues (35k€), divers (15k€) et, nouvellement inscrits de manière spécifique, les marchés publics (27k€), dont la dépense principale concerne les annonces au BOAMP et au Moniteur (21,6k€, stable).

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2019 s'établit à 8 706k€.

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en baisse de 9,15% à 6 156k€) se déclinent comme suit :

- 1/ études et logiciels : 151k€ (dont SDI pour 101k€) (Annexe 1)
- 2/ subventions d'équipement versées : 310k€ (dont surcharges foncières pour 165k€) (Annexe 1)
- 3/ acquisition de mobilier et matériel : 492k€ (Annexe 1)
- 4/ travaux sur opérations pluriannuelles : 3 830k€ (cf. PPI joint– Annexe 1)
- 5/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 400k€ (hors travaux en régie, cf. liste entretien patrimoine bâti – Annexe 2)
- 6/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 435k€ (cf. liste entretien voirie - Annexe 3)
- 7/ autres travaux sur opérations pluriannuelles (micro-projets cœur de ville, mise en accessibilité, matériel restauration, câblage, remboursement SIPPAREC) : 538k€ (Annexe 1)

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 440k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 2 744k€
- 2/ autres ressources propres : 2 742k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 1 268k€, subventions et dotations pour 1 428k€ et amendes de police pour 46k€)
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 312k€
- 4/ emprunt pour solde : 2 798k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2019 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres 1/+2/+3/ (5 798k€) > remboursement en capital (2 440k€)

Vu,
La Directrice générale des services.